



N° 239 /ATRM/2020

Rabat, le 30 JUIN 2020

Le Chargé d'Affaires a .i.

A

**Mesdames, Messieurs, les inscrit(e)s
sur la liste de rapatriement des Togolais
bloqués en Algérie, en Egypte, en Libye,
au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie.**

Rabat

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, compte tenu des contraintes budgétaires, le Gouvernement Togolais ne prendra en charge que partiellement les coûts inhérents à l'accueil et au séjour dans les hôtels de confinement.

A cet égard, la Coordination Nationale de Gestion de la riposte à la COVID-19 informe qu'un forfait de **cinq cent mille (500 000) francs CFA**, par personne, sera facturé pour la période de quatorze (14) jours de mise en quarantaine.

Vous remerciant de votre compréhension, recevez, **Mesdames, Messieurs**, mes sincères salutations./-



Koudjo ADANOU